



Assemblée générale

Soixante-huitième session

72^e séance plénière

Lundi 23 décembre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/68/L.34, présenté au titre du point 67 b) de l'ordre du jour, intitulé « Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ». Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 67 b) de l'ordre du jour à la Troisième Commission. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur ce document, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 67 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 67 de l'ordre du jour (suite)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Projet de résolution (A/68/L.34)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'oratrice qui a demandé à expliquer sa position avant que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution A/68/L.34, je rappelle aux délégations que ces explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Watanabe Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les États Membres, notamment la délégation sud-africaine, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, pour la façon dont vous avez dirigé ce processus.

Le Brésil se félicite de la décision imminente d'adopter le projet de résolution A/68/L.34. Ma délégation a participé pleinement et de manière constructive au processus de consultation et n'a ménagé aucun effort pour s'assurer qu'il n'y aurait plus de retard dans la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Notre intérêt de longue date pour cette question est consistant à tous les niveaux – national, régional et international – parce

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-63014(F)



Document adapté

Merci de recycler



que nous représentons le groupe le plus important de personnes d'ascendance africaine en dehors de l'Afrique et nous restons confrontés à des manifestations de racisme et de discrimination raciale héritées d'un passé colonialiste et esclavagiste. Le Gouvernement brésilien est un ardent défenseur de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Pour le Brésil, la Décennie internationale est l'occasion d'éduquer le public en général, et de sensibiliser la société à la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme. Ma délégation tient à féliciter et à remercier toutes les personnes présentes ici aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.34, intitulé « Proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/68/L.34 est adopté (résolution 68/237).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 68/237, je rappelle aux délégations que ces explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis demeurent pleinement et fermement résolus à faire respecter les droits de l'homme de toutes les personnes et à lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Nous sommes heureux de nous joindre au consensus sur la résolution 68/237, et sommes impatients d'aider à formuler ce que nous espérons être un programme d'action approprié et efficace de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

L'histoire des États-Unis a montré qu'en réduisant la discrimination à l'égard des femmes, des hommes et des enfants appartenant à des communautés minoritaires, y compris ceux d'ascendance africaine – que ce soit dans l'éducation, l'accès au crédit, l'entrepreneuriat ou l'emploi – le pays a bénéficié de leurs talents et de leurs contributions. Nous reconnaissons, commémorons et célébrons ces contributions, par le biais notamment d'un mois dédié chaque année à l'histoire des Africains-Américains. Nous appuyons les efforts mondiaux

déployés pour faire connaître et respecter le patrimoine culturel des personnes d'ascendance africaine et leurs contributions à la société.

Nous nous félicitons de ce que plus de temps ait été accordé pour la mise au point du programme d'action. Nous apprécions également le fait que sa version définitive bénéficiera de consultations supplémentaires avec les États Membres et les autres parties prenantes sur le projet de résolution préparé le Groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine. Nous avons déjà exprimé nos préoccupations quant au projet de résolution actuel du Groupe de travail, dans la mesure où il appelle à la mise en place d'un grand nombre d'instruments et de mécanismes nouveaux à l'utilité douteuse. Tandis que les États Membres continuent à travailler sur le programme d'action par le biais de consultations et du processus intergouvernemental, nous nous intéresserons aux coûts connexes potentiels et aux sources de financement dans le contexte des pressions que connaissent les États Membres pour s'acquitter de leurs obligations actuelles. Nous devons également faire tous les efforts possibles pour veiller, dans la mesure du possible, à ce que les fonds des activités moins prioritaires soient transférés aux activités associées au programme d'action, dans la limite des ressources disponibles. Nous attendons avec intérêt les négociations sur le programme d'action et y participerons afin d'assurer que tous les engagements pris soient efficaces, utiles et économiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne, qui souhaite faire une déclaration à la suite de l'adoption de la résolution 68/237.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne afin d'expliquer notre position sur la résolution 68/237, que vous avez présentée, Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à dire à quel point nous apprécions les efforts du facilitateur, l'Ambassadeur Mamabolo de l'Afrique du Sud, pour sa conduite fructueuse de consultations tenues dans une période de temps limitée et qui ont abouti à une courte résolution de procédure sur la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Nous saluons la proposition de procéder à une approche en deux étapes quant à l'établissement de cette Décennie et à la possibilité de tenir à ce propos un véritable débat intergouvernemental sur le programme d'action. Le report du début de la Décennie à 2015 n'est pas du

temps perdu, mais du temps gagné. L'Union européenne a tout intérêt à utiliser au mieux cette Décennie, et nous sommes prêts à œuvrer afin que ce processus soit utile et fructueux. Nous espérons qu'il permettra d'enrichir la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée partout et pour tous et d'apporter des améliorations concrètes.

Si nous nous félicitons aujourd'hui du fait que la Décennie a été lancée par consensus, nous attendons avec intérêt de coopérer avec tous les États Membres l'année prochaine afin d'élaborer un programme d'action consensuel, réaliste et réalisable. C'est pourquoi nous demandons que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à Genève commence son travail aussi tôt que possible afin de nous donner le temps nécessaire pour parvenir à un document de consensus.

Je voudrais, pour terminer, vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de l'Union européenne dans ce processus. La lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée reste une des premières priorités inscrites à notre ordre du jour sur les droits de l'homme. C'est pourquoi nous sommes fortement en faveur d'une Décennie qui contribue à la promotion de cette cause.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier très sincèrement S. E. M. Kingsley Mamabolo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud et facilitateur des consultations sur la résolution 68/237, d'avoir mené à bien des discussions et des négociations complexes. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joindront à moi pour lui exprimer notre appréciation et notre confiance dans la poursuite de délibérations constructives sur la formulation d'un programme pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui doit être adoptée le 30 juin 2014.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 67 b) de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos son

examen du point 129 de l'ordre du jour à sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2013. Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le point 129 de l'ordre du jour, il sera nécessaire d'en reprendre l'examen.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 129 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 129 de l'ordre du jour (*suite*)

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Lettre du Secrétaire général (A/68/623)

Lettre du Président du Conseil de sécurité (A/68/668)

Projet de décision (A/68/L.35)

Le Président (*parle en anglais*) : À cet égard, l'Assemblée est saisie du document A/68/623, par lequel le Secrétaire général fait tenir deux lettres, datées du 30 octobre et du 19 novembre, du juge Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie; le document A/68/668, par lequel le Président du Conseil de sécurité appelle l'attention du Président de l'Assemblée générale sur le texte de la résolution 2130 (2013) du Conseil de sécurité en date du 18 décembre 2013; et sur un projet de décision publié sous la cote A/68/L.35.

Les membres se souviendront qu'à sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2013, l'Assemblée a élu M. Koffi Afande, du Togo, membre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour un mandat commençant le 18 novembre et prenant fin le 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont le juge est saisi, si celui-ci intervient avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/68/L.35. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/68/L.35. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision A/68/L.35 est adopté (décision 68/416).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 129 de l'ordre du jour.

Compte tenu du fait que la Cinquième Commission n'a pas encore terminé ses travaux, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant. La plénière reprendra à l'issue des travaux de la Cinquième Commission.

La séance, suspendue à 15 h 20 le 23 décembre, est reprise à 15 heures le 27 décembre.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.2)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/679)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/68/679.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/238).

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui souhaite intervenir au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 68/238.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (parle en anglais) : Au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique et de ma délégation, je voudrais présenter notre position sur le rapport de la Deuxième Commission publié sous la cote A/68/438/Add.2, présenté au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », ainsi que sur la décision de la Cinquième Commission concernant les incidences de cette résolution sur le

budget-programme. Nous nous sommes joints au consensus pour les raisons suivantes.

Alors que nous nous engageons sur la voie qui nous mènera au Samoa en septembre 2014 pour la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et au-delà, avec, pour première étape, la première réunion du Comité préparatoire prévue le 24 février 2014 et qui coïncidera avec le lancement de l'Année internationale des petits États insulaires en développement, nous sommes conscients qu'en tant que petits États insulaires en développement nous avons accompli des progrès modérés dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Action 21 : Programme d'action pour un développement durable, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous devons cependant faire encore bien plus.

Nous sommes conscients des possibilités, des difficultés et des vulnérabilités avec lesquelles nous devons continuer de compter, en particulier l'évolution de la situation économique et financière mondiale, les effets négatifs des changements climatiques et nos contraintes nationales respectives en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes néanmoins tout aussi déterminés à nous approprier et à suivre à l'avenir notre propre voie de développement durable. Cela a été une nouvelle fois bien démontré par les efforts régionaux et interrégionaux collectifs que nous avons déployés en Jamaïque, aux Fidji, aux Seychelles et à la Barbade en juillet et août 2013, respectivement. Nous avons alors défini, approuvé et exposé nos principales priorités en matière de développement durable, pour aujourd'hui et pour les années à venir. Nous savons que, dans certains domaines, nous aurons toujours besoin d'un partenariat et d'une coopération durables et véritables avec nos partenaires de développement du Nord et du Sud et au niveau trilatéral afin de compléter et d'appuyer les efforts de développement que nous déployons au niveau national. C'est pourquoi nous continuons de tendre la main aux importantes parties prenantes que constituent nos partenaires.

C'est dans ce contexte que nous tenons à remercier les trois groupes régionaux de petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, de la Communauté des Caraïbes et du Pacifique, pour leur entente mutuelle, leur confiance, leur coopération et leur partenariat ainsi que pour leur prise en charge, comme chefs de file et comme artisans de leur mise au point, des priorités des petits États insulaires en développement dans le cadre de notre programme de développement durable, actuel et futur.

Nous saluons également le Groupe des 77 et de la Chine, qui appuie et encourage nos efforts, en vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées, aux fins de l'élaboration d'un programme de développement durable porteur de véritables transformations, grâce à des solutions concrètes, durables et adaptables pour les populations des petits États insulaires en développement, qui permettent d'améliorer les conditions de vie et les moyens d'existence.

Nous saluons et remercions également nos partenaires, y compris les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de faire preuve d'ouverture, de souplesse et de compréhension face aux problèmes et aux besoins qu'engendre chez nous la question du développement durable. Nous nous félicitons de la volonté, de l'appui et de la détermination témoignés par nos partenaires eu égard aux incidences sur le budget-programme de la résolution relative aux petits États insulaires en développement.

Nous maintenons tout notre engagement et prenons la résolution de travailler avec toutes les parties prenantes pour que le document qui sera adopté à la conférence prévue au Samoa fasse fond sur les solides fondations jetées par le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice et mobilise un appui en faveur des petits États insulaires en développement d'ici à l'échéance fixée pour la réalisation des OMD et du programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, nous saluons et remercions également la Rapporteuse de la Deuxième Commission, la représentante de la Nouvelle-Zélande, les principaux négociateurs et facilitateurs ainsi que la Cinquième Commission de leur coopération et de leur partenariat, dont le niveau satisfaisant a permis d'adopter cette résolution par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 b) de l'ordre du jour.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/439)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/678)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/68/678.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/239).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 20 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission (A/68/456/Add.1)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/675)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution I, recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 20 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le

budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/68/675.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Comité des droits de l'homme ». La Troisième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/240).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 69 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Rapport de la Troisième Commission (A/68/456/Add.2)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/677)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution XVII, recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 146 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution XVII figure dans le document A/68/677.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution XVII, intitulé « Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave

de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen

Votent contre :

République arabe syrienne

S'abstiennent :

Éthiopie

Par 132 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution XVII est adopté (résolution 68/241).

[Les délégations du Bélarus, de la Grèce, du Liban, du Lesotho, du Maroc, de la Fédération de Russie, du Soudan et de la Tunisie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 69 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport de la Troisième Commission (A/68/456/Add.3)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/676)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 27 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution II est publié sous la cote A/68/676.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution II, intitulé « Situation des droits de l'homme au Myanmar ». La Troisième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/242).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 69 c) de l'ordre du jour et du point 69 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 94 de l'ordre du jour

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/68/406)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/674)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution est publié sous la cote A/68/674.

Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/243).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 94 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 132 à 134, 136 à 139, 141, 143 à 146, 148, 158 et 159 a) de l'ordre du jour.

Je prie le rapporteur de la Cinquième Commission, M. Ken Siah, de Singapour, de bien vouloir présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale.

M. Siah (Singapour), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter les rapports de la Cinquième Commission. La Cinquième Commission a tenu, entre le 3 octobre et le 27 décembre, 26 séances plénières et de nombreuses consultations.

Les rapports de la Commission sur les points suivants de l'ordre du jour ont été examinés par l'Assemblée générale à ses 32^e, 52^e et 59^e séances plénières : le point 138, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies », notamment au titre de l'Article 19 de la Charte; le point 116, intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations »; le point 131, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes »; le point 135, intitulé « Planification des programmes »; et les points 142 et 132, intitulés respectivement « Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne » et « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ».

Je vais maintenant présenter les rapports additionnels de la Cinquième Commission sur les points suivants.

Au titre du point 137 de l'ordre du jour, intitulé « Plan des conférences », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/68/673, l'adoption d'un projet de résolution, que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/68/504/Add.1, l'adoption d'un projet de décision, que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Gestion des ressources humaines », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/68/690, l'adoption d'un projet de résolution, que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 141 de l'ordre du jour, intitulé « Régime commun des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/68/684, l'adoption d'un projet de résolution, que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 143 de l'ordre du jour, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/68/670, l'adoption d'un projet de résolution, que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 144 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 »; du point 145, intitulé « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 »; et du point 146, intitulé « Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de ses rapports publiés sous les cotes A/68/681, A/68/682 et A/68/683, respectivement, l'adoption des projets de résolution y relatifs, que la Commission a adoptés sans vote.

La Commission a adopté tous les projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix sans les mettre aux voix. Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : point 148, intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/68/672; point 158, intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », publié sous la cote A/68/680; et alinéa a), « Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », du point 159, intitulé « Financement

des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient », publié sous la cote A/68/671.

Au titre du point 133 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 9 de son rapport publié sous la cote A/68/688, l'adoption de deux projets de résolution, que la Commission a adoptés sans vote.

Au titre du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 », comme indiqué dans le paragraphe 43 du document A/68/689, la Commission a examiné cinq projets de résolution. La Commission a adopté le projet de résolution I, sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, sans le mettre aux voix. Pour ce qui est du projet de résolution II, sur les questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, un vote enregistré a été demandé sur la section VI. La Commission a voté pour le maintien de la section VI du projet de résolution II, et le projet de résolution dans son ensemble a été adopté sans être mis aux voix. La Commission a également adopté, sans les mettre aux voix, le projet de résolution III, sur le financement du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, le projet de résolution IV, sur les dépenses imprévues et extraordinaires, et le projet de résolution V, sur le fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015.

La Commission recommande également l'approbation de six états des incidences sur le budget-programme. Les rapports pertinents de la Commission sont publiés sous les cotes A/68/674 et A/68/679.

Au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/68/691, l'adoption d'un projet de décision sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure, que la Commission a adopté sans vote.

Je remercie les délégations de leur coopération et les assure que les changements effectués durant la 26^e séance plénière de la Cinquième Commission seront reflétés dans les projets de résolution et rapports publiés prochainement.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je tiens à signaler aux représentants qu'étant

donné que la Cinquième Commission vient de terminer ses travaux, les rapports sont disponibles en anglais uniquement. J'ai été informé qu'ils seront publiés dans toutes les langues officielles dans les meilleurs délais. Je remercie les membres de leur compréhension.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considère que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsque le même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que, pour la prise de décision, nous allons procéder de la même manière que la Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable. Cela veut dire que, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Commission.

Point 133 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/688)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II, un par un.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.6. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/244).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 ». Le texte de ce projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.18. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/245).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 133 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/689)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 43 de son rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela qui souhaite prendre la parole au titre des explications de vote.

M. Toro-Carnevali (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole au nom des délégations bolivienne, cubaine, équatorienne et nicaraguayenne eu égard à la section VI du projet de résolution II, intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 ».

Nous souhaitons indiquer clairement à l'Assemblée générale que nous rejetons, en l'absence de tout mandat législatif, l'inclusion dans le cadre logique du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, de narratifs, de fonctions, de résultats prévus, d'indicateurs de mesures relatifs à la « responsabilité de protéger ». Nous réitérons que cette inclusion viole les résolutions successives de l'Assemblée générale sur la planification des programmes et les budgets-programmes.

Nous, les États Membres, n'avons négocié aucun accord sur la définition de ce concept, de sa portée ou d'autres thèmes y associés. Par conséquent, il est clair qu'il n'existe aucune base juridique permettant au Conseiller spécial d'élaborer et de parfaire un concept qui n'a pas été convenu par les États Membres.

Tout en réitérant notre appui inconditionnel aux activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et notre adhésion totale au droit international, nous demandons un vote sur la section VI du projet de résolution II, pour les raisons que j'ai susmentionnées.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à V, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 », dont le texte est pour le moment publié sous la cote A/C.5/68/L.19. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/246).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.20.

Un vote séparé a été demandé sur la section VI du projet de résolution II. Je rappelle aux États Membres que, conformément à l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les décisions sur les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Un vote enregistré a été demandé.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Venezuela (République bolivarienne du)

S'abstiennent :

Bélarus, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Haïti, Kenya, Kirghizistan, Sri Lanka

Par 136 voix contre 7, avec 8 abstentions, la section VI du projet de résolution II est maintenue.

[Les délégations du Bélarus et de la Fédération de Russie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II pris dans son ensemble. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/247).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 », dont le texte est pour le moment publié sous la cote A/C.5/68/L.21. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 68/248).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015 », dont le texte est pour le moment publié sous la cote A/C.5/68/L.22. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 68/249).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 », dont le texte est pour le moment publié sous la cote A/C.5/68/L.23. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 68/250).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote ou de position après l'adoption des résolutions.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur la résolution 68/246, intitulée « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 », après avoir participé au processus

qui a conduit à un accord sur le projet de résolution dans le cadre du programme présenté par le Président de la Cinquième Commission le 23 décembre.

Bien qu'il couvre un ensemble important d'éléments liés à la méthodologie et aux procédures budgétaires, le texte ne contient pas les autres facteurs qui doivent nécessairement fournir des directives au Secrétaire général sur la question et établir le cadre nécessaire à la mise en œuvre du budget du prochain exercice biennal. Ce vide législatif est le résultat du scénario difficile qui a caractérisé l'interaction entre les délégations au moment de se mettre d'accord sur le texte. Par conséquent, nous convenons que le projet de résolution que nous venons d'adopter est exceptionnel et, par conséquent, ne doit pas être considéré comme un précédent pour de futures résolutions.

Des scénarios tels que celui qui a caractérisé les travaux liés au budget minent le multilatéralisme, les relations amicales entre les États et les délégations, et l'esprit de coopération qui doit prévaloir dans l'Organisation et dont la communauté internationale attend tellement.

Ma délégation regrette que l'Assemblée générale n'ait pas accepté de maintenir un groupe de postes dans le Service des publications. À cet égard, nous réitérons le fait que l'introduction des nouvelles technologies ne doit pas nécessairement conduire à la séparation involontaire du personnel ni à sa réduction.

Nous espérons que le Secrétaire général prendra les mesures qui s'imposent pour affecter le personnel concerné à d'autres services et lui offrir la formation nécessaire pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, ma délégation n'a pas insisté pour que soit modifié le sous-programme 2 intitulé « Catastrophes et conflits », ni le texte explicatif du programme 14 (Environnement) y relatif, afin de faciliter le consensus à un stade aussi tardif des travaux de la Commission. Nous soulignons cependant que nous avons pleinement et avons toujours le droit de le faire, étant donné que le texte ne reflète ni l'accord intergouvernemental conclu à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) ni le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, et ne trouve aucun fondement juridique dans le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ma délégation exprime ses réserves à l'égard du contenu dudit sous-programme, et compte revenir sur cette question lorsque le prochain cadre stratégique sera discuté.

En outre, nous espérons que dans le cadre de l'exécution du budget, au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme), le Secrétaire général va créer un service à part entière chargé d'appuyer l'Examen périodique universel, comme le prévoit la résolution 66/246.

M. Bayat Mokhtari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour expliquer son vote sur la partie VI de la résolution 68/247.

L'Iran a toujours soutenu les activités de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines relatifs à son champ d'action, et ce, tant qu'elles respectent les règlements de l'Organisation, répondent aux normes du droit international et relèvent du système des Nations Unies.

Bien que l'Iran soutienne les fonctions du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, du point de vue de ma délégation, la question de la responsabilité de protéger, et notamment sa définition, est toujours en cours d'examen par l'Assemblée générale. Il n'est donc pas acceptable pour ma délégation que les ressources financières de l'Organisation déjà limitées soient allouées au financement de postes pour lesquels il n'existe pas de mandat défini.

C'est la raison pour laquelle ma délégation a voté contre la section VI de la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 136 de l'ordre du jour.

Point 137 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/673)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'instant, le texte du projet de résolution a été publié sous la cote A/C.5/68/L.11.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/251).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 137 de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/504/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Pour l'instant, le texte du projet de décision a été publié sous la cote A/C.5/68/L.10.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/548).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël, qui souhaite expliquer sa position après l'adoption de la décision.

M. Goren (Israël) (*parle en anglais*) : Israël déplore et rejette l'utilisation de la terminologie

trompeuse d'« État de Palestine » dans la décision 68/548, adoptée au titre du point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ». Il est contre-productif d'utiliser ce terme alors que cet État n'existe pas et qu'il ne peut être créé que dans le cadre de négociations directes, comme cela a été réaffirmé à maintes reprises par la communauté internationale et convenu entre les parties.

Il n'y a qu'une seule voie menant à la création d'un État palestinien. Or, celle-ci ne passe pas par cette salle, à New York, mais uniquement par des négociations directes entre Jérusalem et Ramallah. À cet égard, Israël réaffirme la position exprimée par l'Ambassadeur d'Israël auprès de l'ONU à l'Assemblée générale le 29 novembre 2012 (voir A/67/PV.44), et au Conseil de sécurité le 23 janvier 2013 (voir S/PV.6906), et se voit obligé de se dissocier de cette décision. Je demande à ce qu'il en soit pris note dans le procès-verbal de la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/690)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Pour l'instant, le texte du projet de résolution a été publié sous la cote A/C.5/68/L.25.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/252).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de vote ou de position.

M. Kalindra (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États membres de l'Union européenne.

Les États membres de l'Union européenne sont depuis longtemps de fervents partisans de la réforme de la gestion des ressources humaines. Nous souscrivons pleinement à l'objectif consistant à rendre le travail de l'ONU plus efficace et plus efficient grâce à la mise en œuvre d'un système moderne de gestion des ressources humaines et à la promotion d'une culture organisationnelle permettant aux fonctionnaires à tous les niveaux de donner le meilleur d'eux-mêmes.

La résolution de cette année sur la gestion des ressources humaines - la résolution 68/252 - comporte plusieurs éléments dont il convient de se réjouir. Nous nous réjouissons, en particulier, de ce que l'importance d'une amélioration de la gestion de la performance ait été reconnue par tous, et de ce que l'on ait demandé au Secrétaire général de présenter des propositions à cet égard l'année prochaine.

Comme nous l'avons rappelé à maintes reprises au cours de l'année écoulée, nous sommes très attachés au principe de gestion de la mobilité, qui est nécessaire pour répondre aux besoins de l'Organisation et de son personnel, familles comprises, comme pour répondre aux préoccupations des États Membres. Dans les séances officielles de la Commission, le 25 novembre, nous avons dit clairement que nous ouvrons cette session dans l'objectif de nous mettre d'accord sur un nouveau système réaliste. Par conséquent, nous sommes déçus du fait que, pour diverses raisons, la Cinquième Commission a été collectivement incapable de prendre d'autres mesures, à part la décision de reporter à la première partie de la reprise de session la présentation par le Secrétaire général d'une proposition afinée sur la mobilité. Toutefois, nous estimons que cette décision n'équivaut pas à un rejet de la proposition du Secrétaire général. Avec les autres États membres de la Commission, nous allons tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats positifs sur cette question importante pendant la première partie de la reprise de session.

Puisque j'ai la parole, je voudrais conclure mon intervention en faisant quelques observations supplémentaires. Je tiens à exprimer nos sentiments reconnaissants au Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Janne Taalas de la Finlande, pour la façon remarquable dont il a exercé ses fonctions dans le cadre de l'un des processus de négociation les plus difficiles que l'on ait connus récemment. Sa résilience et son professionnalisme ont joué un rôle déterminant dans notre ralliement final autour d'un accord global

qui, même si personne ne le juge parfait, contient des éléments appréciables. Nous voudrions également remercier les négociateurs en chef du Groupe des 77 et de la Chine, et de la Russie, qui ont participé aux phases finales et cruciales des négociations.

Nous voudrions rendre un hommage particulier aux efforts déployés par le Président du Groupe des 77, l'Ambassadeur Peter Thomson des Fidji, pendant les négociations à la Cinquième Commission et tout au long de l'année. Il s'est toujours montré un négociateur coriace et a défendu les intérêts de son groupe avec une passion et une efficacité admirables, mais en fin de compte, nous avons toujours été convaincus, de notre côté, qu'il était possible de parvenir à un compromis raisonnable et mutuellement acceptable. Nous partageons pleinement son avis que lorsque les gens se réunissent et discutent en temps utile, il est possible de résoudre même les problèmes les plus difficiles. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons nos discussions avec tous nos partenaires dans cette salle sur les questions relevant de la Cinquième Commission et toute autre question relative aux Nations Unies.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier sincèrement toutes les délégations d'être parvenues à un accord sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et sur le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2012-2013, ainsi que sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Cinquième Commission. Il est cependant regrettable qu'en dépit des efforts intenses que nous avons consentis et de nos longues discussions, nous n'ayons pas pu parvenir à un accord sur la proposition relative à la gestion de la mobilité.

Les ressources humaines de l'Organisation représentent son atout le plus précieux. Une politique de mobilité organisée est essentielle à leur utilisation optimale. Même si cette proposition a été présentée par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, elle restera prégnante bien au-delà de son mandat. Il serait extrêmement dommage que par manque de clairvoyance ou de sagesse, nous soyons incapables de procéder à une réforme de l'Organisation particulièrement urgente. J'espère que, en membres responsables de cet organe, nous prendrons une décision sur la mobilité à la prochaine reprise de session afin de donner clairement au Secrétariat un cap pour notre action.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : À l'occasion de l'adoption de la résolution sur la gestion

des ressources humaines (68/252), ma délégation tient à indiquer combien il est regrettable que nous n'ayons pas pu parvenir à un accord sur la proposition relative à la mobilité. Nous attendons avec intérêt les débats qui seront menés au cours de la première partie de la reprise de cette session – auxquels nous entendons participer activement –, afin de régler rapidement toute question en suspens et d'adopter par consensus une résolution y relative pendant la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 139 de l'ordre du jour.

Point 141 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/684)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/C.5/68/L.17. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/253).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 141 de l'ordre du jour.

Point 143 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/670)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/C.5/68/L.7. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/254).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 143 de l'ordre du jour.

Point 144 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/681)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/C.5/68/L.14. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/255).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 144 de l'ordre du jour.

Point 145 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/682)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/C.5/68/L.15.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie au titre des explications de vote.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord

vous remercier d'avoir présenté le projet de résolution A/C.5/68/L.15. Même si la Fédération de Russie a décidé de ne pas s'opposer à son adoption, nous nous voyons dans l'obligation de dire notre regret de ce que l'on n'ait pas tenu compte de notre proposition visant à renforcer la discipline budgétaire des tribunaux et à faire appel à des évaluations indépendantes de l'efficacité du travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Cela s'ajoute au fait que, chaque année, l'efficacité du travail des tribunaux suscite de plus en plus de questions, sans parler de leur transparence et de la façon dont ils rendent compte de leur action.

Si les Tribunaux ne faisaient pas de progrès importants à l'avenir en ce qui concerne l'achèvement de leurs travaux et le transfert de leurs fonctions résiduelles au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, nous insisterons pour que des mesures extrêmement résolues soient prises, y compris qu'une enquête indépendante approfondie soit menée sur leurs travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/256).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 145 de l'ordre du jour.

Point 146 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/683)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.16. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/257).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 146 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/672)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.9. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/258).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/680)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.13. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/259).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/671)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.8. Nous allons nous prononcer sur ce projet de résolution, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/260).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 a) de l'ordre du jour.

Point 132 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/691)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport. Le texte du projet de décision est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/68/L.26. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur ce projet de décision, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/549).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 132 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Janne Taalas, Représentant permanent adjoint de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et

Président de la Cinquième Commission, le Secrétaire de la Cinquième Commission et les membres du Bureau ainsi que les représentants pour l'excellent travail accompli.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à faire des déclarations.

M. Thomson (Fidji) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je pense que l'esprit de Nelson Mandela plane au-dessus de l'ONU, nous guidant et nous montrant la voie vers une plus grande magnanimité. Son esprit nous oblige à dégager l'essence de ce qu'il y a de mieux en nous, pour que l'ONU et sa communauté de diplomates puissent s'acquitter des tâches et des responsabilités considérables qui leur sont confiées. Nous connaissons tous ses nombreux enseignements sur la question de parties adverses coopérant en partenariat pour le bien de tous, l'une et l'autre sachant qu'en fin de compte, comme l'a dit Madiba, elles doivent se rapprocher pour devenir plus fortes. Puisse l'esprit de ce grand homme nous amener à une telle unité, car l'ONU et le monde que nous représentons en auront besoin si nous voulons relever les défis considérables qui nous attendent en ce XXI^e siècle.

Nous avons négocié, pendant de longues heures, de jour comme de nuit, à l'approche de Noël, et même le jour de Noël, ainsi que ces deux derniers jours, 12 éléments, ce qui nous permis d'adopter cet après-midi le budget pour le prochain exercice biennal. Ayant si difficilement convenu d'un ensemble soigneusement équilibré, nous estimons qu'il est nécessaire de défendre son intégrité avec vigilance. Le Groupe des 77 est d'avis qu'une telle vigilance était nécessaire car nous avons le devoir solennel, dans le cadre de ce processus, de veiller à ce que l'ONU puisse fournir des services essentiels aux populations du monde en développement. Nous savons tous que de tels services sont indispensables à nos efforts d'élimination de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie dans le monde en développement.

L'un de ces 12 éléments est qu'il a été décidé de reporter à la première partie de la reprise de la session en mars 2014 la proposition du Secrétaire général relative à la mobilité.

Ce report a amèrement déçu un grand nombre de parties, dont de nombreux membres du Groupe des 77 et de la Chine, car le but principal de la proposition relative à la mobilité est d'améliorer l'équité et l'efficacité de la gestion des ressources humaines à l'ONU. Il est clair pour de nombreuses parties que la mobilité améliorera le sort des fonctionnaires qui se consacrent au service de l'ONU sur le terrain dans le monde en développement. De ce fait, il nous incombe à tous de rester saisis de la proposition sur la mobilité et de dialoguer pour venir à bout des dernières divergences afin qu'il soit possible en mars de parvenir à un résultat positif.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous remercier de votre fermeté et des sages conseils que vous avez prodigués durant les négociations budgétaires. Nous avons beaucoup de chance d'avoir un homme tel que vous à la barre, un homme qui comprend profondément les affaires de l'Assemblée générale et qui occupe des fonctions dirigeantes à l'ONU depuis de si nombreuses années. Les remerciements du Groupe vont également au Secrétaire général et au Secrétariat, toujours très réactifs pour l'établissement des calculs nécessaires et disponibles pour une analyse ou des conseils spécialisés.

Je tiens, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à remercier sincèrement le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Taalas. Dès le petit matin, l'Ambassadeur Taalas a toujours été présent, ne ménageant aucun effort pour mener à bien les négociations sur les 12 éléments qui ont permis d'adopter le budget pour le prochain exercice biennal. Je lève également mon chapeau aux Ambassadeurs Torsella, Yamazaki et Vrailas, qui représentent les partenaires, et à leur infatigable équipe d'experts chargés des négociations, et je les remercie de leur compréhension et de s'être engagés à nos côtés pour parvenir à une solution qui est, dans ces circonstances, la meilleure que pouvait réaliser l'ONU. Je tiens à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Torsella, qui va quitter l'ONU pour occuper de nouvelles fonctions. Il a laissé son empreinte, et nous lui souhaitons bonne route pour la suite.

Enfin, je tiens à remercier les Ambassadeurs Patriota, Tommo Monthe, Pacunega Manano et Goicochea, ainsi que Juliana Ruas et l'équipe d'experts chargés des négociations du Groupe des 77 et de la Chine du dévouement avec lequel ils ont représenté le Groupe tout au long des négociations. Enfin, j'adresse un mot particulier de remerciement à Sai Navoti, de la

Mission des Fidji, qui était assis derrière moi et qui a si résolument conduit les travaux du Groupe des 77 et de la Chine à la Cinquième Commission en 2013. Il repartira dans son paradis fidjien la semaine prochaine. À chacun et à tous, comme nous disons aux Fidji, Vinaka vaka levu – merci beaucoup.

Nous avons adopté aujourd'hui le budget de l'ONU pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'élève à 5,4 milliards de dollars. Il représente le meilleur effort que nous, États Membres, pouvons nous permettre en ces temps d'austérité économique constante dans le monde. Il a été établi sur la base de notre aspiration commune à renforcer l'Organisation afin qu'elle puisse s'acquitter de son devoir fondamental à l'égard de l'humanité. S'il s'est associé au consensus sur le budget pour cet exercice biennal, le Groupe des 77 et de la Chine n'en est pas moins profondément préoccupé par le fait que l'austérité budgétaire pourrait avoir des répercussions néfastes sur les activités de l'ONU dans le domaine du développement. Nous prions le Secrétaire général de déployer tous les efforts possibles pour éviter que ce soit le cas.

Le prochain exercice biennal commencera dans quelques jours. Commençons-le en tant que membres d'une communauté mondiale unie alors que nous œuvrons à l'élaboration d'un programme mondial de développement pour l'amélioration universelle des conditions de vie sur la planète, programme reposant sur l'engagement renouvelé d'éliminer la pauvreté dans le monde et sur la volonté commune de promouvoir la liberté des peuples.

M. Torsella (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont réellement heureux qu'après tant de longues journées et de longues nuits de négociations difficiles, des semaines d'intenses et importants débats, et des mois de dur labeur pour tant d'entre nous, nous soyons parvenus à adopter un budget de l'ONU pour l'exercice biennal 2014-2015 qui suit la même tendance responsable établie durant le dernier exercice biennal : une réduction, au début du nouvel exercice biennal, du niveau des dépenses par rapport à la fin du dernier exercice, et une tendance générale profondément différente, qui consiste à maintenir un niveau de dépenses globalement équilibré depuis l'exercice biennal 2010-2011, contrairement à la décennie précédente, durant laquelle le niveau des dépenses augmentait de 15 % d'exercice en exercice.

Nous nous félicitons du premier pas important franchi en vue de rationaliser l'Organisation, à savoir

la réduction de 2 % des effectifs pour la première fois depuis de nombreuses années. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, les dépenses de personnel sont la raison principale de l'énorme augmentation du budget ordinaire de l'ONU au cours des exercices précédents, et l'accord auquel nous sommes parvenus confirme que la première mesure à prendre pour endiguer l'envol des dépenses consiste à éliminer les dépenses inutiles, les doubles emplois et les dépenses qui n'ont plus lieu d'être.

De même, nous applaudissons les mesures prises aujourd'hui en vue de geler les salaires des fonctionnaires de l'ONU pendant un an et les indemnités pendant deux ans. À une époque où les budgets et les services essentiels de nombreuses organisations qui appliquent le régime commun connaissent une forte baisse, ces mesures permettront de maîtriser les coûts d'indemnisation jusqu'à ce que nous puissions, durant la prochaine session, mettre en œuvre les recommandations visant à ramener la courbe salariale quinquennale à un niveau approprié et à faire en sorte, durant la session suivante, de rendre le système de rémunération totale durable.

Nous sommes également très heureux qu'il n'ait pas été nécessaire d'imposer de nouvelles charges aux contribuables après l'actualisation définitive des coûts pour l'exercice 2012-2013. D'autre part, si nous sommes déçus que le budget n'ait pas mis fin définitivement à la pratique de l'actualisation des coûts, il est encourageant de constater qu'une étude indépendante sur la réforme de la pratique d'actualisation des coûts a enfin été demandée, car cela nous permettra, si nous mobilisons la volonté politique nécessaire, d'apporter les modifications nécessaires à ce processus désuet dès l'automne prochain. De même, nous sommes convaincus que l'accord sur l'actualisation des coûts auquel nous sommes parvenus aujourd'hui, conjugué au gel de l'indemnité de poste et des autres indemnités que nous avons approuvé, permettra d'éliminer une grande partie des variations des exercices passés. Nous espérons également que le Secrétariat poursuivra ses initiatives en matière de réforme de la gestion et continuera d'utiliser les outils de gestion des risques financiers afin de dégager de nouveaux gains d'efficacité qui permettent d'atténuer l'impact de toute nouvelle demande de financement ainsi que des besoins d'actualisation des coûts non encore couverts dans le budget.

Les mesures capitales susmentionnées marquent un souci nouveau de pratiquer une réelle discipline

budgétaire à l'ONU en des temps difficiles pour les foyers laborieux du monde entier. Ces mesures bénéficient non seulement aux contribuables, mais également aux populations qui dépendent de l'ONU dans le monde entier. Nous souhaitons et méritons tous que l'ONU soit une organisation viable, efficace et crédible, et le budget que nous venons d'adopter montre que les États Membres reconnaissent que nous ne pouvons plus continuer comme si de rien n'était.

Nous avons enregistré d'autres réussites importantes. Nous avons poursuivi les travaux importants des missions des Nations Unies en Afghanistan, en Iraq, au Mali et dans d'autres pays. Nous avons renforcé l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'assurer le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que l'appui fourni par le Département des affaires politiques à la République centrafricaine, pour ne citer que certains domaines.

Bien sûr, l'Assemblée générale aurait pu faire plus durant cette session. Nous sommes particulièrement déçus que le manque de temps ait empêché les États Membres d'approuver une proposition sur la mobilité – comme l'avait instamment demandé le Secrétaire général – ainsi que la proposition de créer le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, qui permettrait d'offrir cohérence et conseils aux nombreuses entités privées et non gouvernementales qui travaillent avec l'ONU pour leur permettre de répondre aux besoins des populations les plus nécessiteuses dans le monde entier.

Les principales préoccupations relatives aux détails de la mise en œuvre de la mobilité ont trouvé une réponse ces dernières semaines grâce à un dialogue intensif et aux efforts acharnés déployés de concert avec d'autres États Membres et avec le Secrétariat. Nous étions prêts à passer à l'étape suivante, et nous sommes profondément déçus que la Cinquième Commission n'ait pu mener à bien ses travaux sur ces questions. Les États-Unis réaffirment aujourd'hui leur appui à un programme de mobilité organisée, leur volonté de collaborer de manière constructive avec tous leurs collègues afin que le programme soit adopté dans quelques semaines à titre prioritaire durant la première partie de la reprise de session, et leur gratitude à l'égard du Secrétaire général pour la passion et la détermination dont il fait preuve sur cette question.

Il est crucial que les États Membres et le Secrétariat maintiennent une gestion vigilante durant le prochain exercice biennal afin de protéger les progrès accomplis au cours des dernières années. Nous remercions le Secrétariat des efforts qu'il a déployés en 2012 et 2013 aux fins d'une gestion prudente et responsable, non pas au nom d'un État Membre donné, mais parce qu'il en a l'obligation envers l'Organisation. Notre objectif commun doit être de veiller à ce que l'ONU puisse maximiser ses résultats dans les limites des ressources que les États Membres sont collectivement en mesure de lui fournir.

Pour terminer, nous remercions à nouveau le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de proposer un budget révisé en vue de faire plus avec des moyens réduits en faisant fond sur des moyens plus efficaces et plus intelligents de procéder qui répondent aux conditions budgétaires auxquelles doivent faire face de nombreux États Membres. Nous remercions également le personnel de direction des efforts inlassables qu'il a déployés durant la présente session et tout au long de l'année. Nous félicitons plus particulièrement la Directrice de Cabinet, M^{me} Susana Malcorra, le Secrétaire général adjoint à la gestion, M. Yukio Takasu, et la Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleuse, M^{me} María Eugenia Casar Perez, de leur attachement à la réforme.

Comme nous l'avons entendu, nous n'aurions pas été en mesure de terminer notre travail sans la direction assurée par l'Ambassadeur Janne Taalas. Son dévouement et son énergie inlassables et inépuisables ont aidé la Commission à naviguer de nombreuses questions difficiles qui menaçaient de faire dérailler le budget et d'autres questions. Nous avons également été maintenus sur la bonne voie par les membres dévoués de notre bureau et par M^{me} Sharon Van Buerle et son équipe. Et nous apprécions, Monsieur le Président, d'avoir bénéficié de votre sagesse et de votre fermeté à différentes étapes du processus.

Enfin, je tiens à remercier nos deux collègues du groupe de pays ayant une position commune et nos partenaires de négociation, en particulier l'Ambassadeur Peter Thomson, Président du Groupe des 77 et de la Chine, qui est toujours coriace, mais toujours courtois, calme et professionnel. Je dois dire que c'est la première fois de ma vie que j'aurais voulu avoir un couvre-chef parce qu'ainsi, j'aurais pu tirer lui mon chapeau.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre engagement personnel et proche avec la direction de la Cinquième Commission, les équipes de négociation et les représentants en vue d'accélérer le processus de prise de décisions. Nous vous remercions particulièrement, Monsieur le Président, pour votre intervention de dernière minute qui a permis de combler le fossé entre le Groupe des 77 et de la Chine et ses partenaires. Vos sages conseils ont aidé les deux parties à mener à bien la phase actuelle des négociations.

Nous avons souscrit sans réserve à la déclaration faite par l'Ambassadeur Peter Thomson, Représentant permanent des Fidji, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ces deux dernières semaines, les négociations ont été intenses et difficiles, et pourtant les négociateurs des deux parties ont trouvé un terrain d'entente sur de nombreuses questions, ce qui a abouti à l'adoption de tous les projets de résolutions par consensus. Les équipes de négociation ont continué à travailler d'arrache-pied, même à Noël. Elles ont passé plusieurs nuits ici. Ce seul fait doit être reconnu et vivement apprécié.

Je tiens à rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Peter Thomson et ses équipes de négociation du Groupe des 77 et de la Chine, qui ont travaillé avec des interlocuteurs tout aussi capables parmi leurs partenaires. L'Ambassadeur Thomson a établi de nouvelles normes de leadership, de sensibilisation et de camaraderie. Nous le remercions pour le rôle constructif qu'il a joué tout au long de l'année.

Je voudrais faire trois brèves remarques. Tout d'abord, il y a eu un retard excessif en matière de prise de décisions à la Cinquième Commission cette année. C'est regrettable parce que les questions cette année n'étaient ni plus complexes ni plus difficiles que les années précédentes. Nous terminons notre travail aujourd'hui, deux jours après Noël; c'est un nouveau précédent, mais ce n'est pas une bonne chose. Nous devons décider de ne pas laisser cela se reproduire l'année prochaine.

Deuxièmement, malgré les affirmations de la Commission qui a annoncé qu'elle travaillerait de manière ouverte, transparente et inclusive, les négociations budgétaires ont eu lieu au sein de petits groupes et à huis clos. Il faut changer cela.

Troisièmement, des retards pris cette année nous avons tiré un nouvel enseignement, à savoir que les méthodes de travail de la Commission doivent être

sérieusement revues et réformées. La conduite des négociations doit être plus efficace, plus efficace et limitée dans le temps. Nous devons commencer tôt au vue de respecter les délais.

Nous sommes convaincus que les deux questions dont est saisie la Commission – la mobilité du personnel et le Mécanisme pour la promotion des partenariats – étaient mûres pour une décision. Il est dommage que ces questions aient été reportées à mars 2014, à la reprise de la première session de la Cinquième Commission.

Mais nous sommes heureux que ces deux questions aient été reportées pour un très court laps de temps et n'aient pas été classées. L'élan suscité par ces deux questions doit être maintenu d'ici le mois de mars. La question de la mobilité du personnel en particulier aurait pu être réglée définitivement en raison de la large convergence de vues d'une masse critique de parties prenantes sur la question. Le Secrétaire général lui-même a beaucoup œuvré avec les membres pour mettre en évidence les mérites de la transition vers un système de mobilité gérée par étape afin de faire de l'ONU une organisation véritablement moderne et efficace. Les États Membres sont convaincus du bien-fondé de cette question. Nous demandons donc instamment à tous les États Membres de se préparer à prendre une décision en mars de l'année prochaine.

Par ailleurs, le Mécanisme pour la promotion des partenariats est également mûr pour une décision. En fait, dans la pratique, l'Organisation des Nations Unies a établi des partenariats avec un vaste éventail d'organisations. Il est temps d'officialiser ces partenariats afin d'utiliser au mieux leur potentiel. Une fois officialisés, les partenariats pourraient renforcer l'ordre du jour et les fonctionnalités de base des Nations Unies dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme.

Bien qu'il y ait eu de nombreux échanges sur ce sujet, certains États Membres ont soulevé des questions portant essentiellement sur le contrôle des ressources extrabudgétaires. Cette question et d'autres encore pourraient être examinées d'ici mars, lorsque nous prendrons une décision définitive.

Nous espérons que, lorsque nous commencerons nos débats à la reprise de la session, en mars 2014, nous travaillerons de manière constructive, ouverte, transparente et inclusive, et chercherons à répondre aux

préoccupations spécifiques et légitimes de certains États Membres grâce à un processus de négociation inclusif.

Enfin, nous souhaitons également un plein succès à l'Ambassadeur Torsella. Il aura marqué la Commission et nous apprécions sa grande contribution à ses travaux.

M. Elisaia (Samoa) (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur Thomson des Fidji a parlé avec éloquence au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le Samoa salue sa sagesse et la façon exceptionnelle dont il a dirigé le Groupe en 2013.

Les célébrations d'occasions comme celle d'aujourd'hui sont rares, surtout pour un petit État insulaire en développement comme le Samoa. Lorsque cela arrive, nous nous devons de prendre la parole pour dire comme nous apprécions la compréhension et la sympathie dont ont fait montre tous les États Membres s'agissant de la résolution 68/238 et des modalités de la Conférence sur les petits États insulaires en développement prévue pour 2014, comme en témoigne son adoption par consensus aujourd'hui. Dans le même esprit, le Samoa s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui est intervenu au nom des petits États insulaires du Pacifique en développement.

Comme la décision a été prise il y a 18 mois à Rio de Janeiro d'organiser une troisième Conférence sur les petits États insulaires en développement, nous rappelons à l'Assemblée générale et aux États Membres une simple vérité, une vérité qui peut facilement et comme par hasard se perdre dans la chaleur des négociations multilatérales. Cette simple vérité est que la Conférence de 2014 est un événement mondial. Oui, ce sera une Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, et non pas une conférence pour les petits États insulaires en développement seulement.

Heureusement, la résolution adoptée par consensus aujourd'hui est une expression forte et tangible de cette vérité. Le soutien et la compréhension de tous ont été d'une importance critique. Les petits États insulaires en développement, le Groupe des 77 et de la Chine et ses partenaires ne seraient pas parvenus seuls à ce résultat. Ce sera désormais la méthode à suivre pour arriver ensemble au Samoa en septembre 2014. C'est aussi une bonne façon de commencer 2014, Année internationale des petits États insulaires en développement, et de rappeler le thème de la Conférence de Samoa, à savoir, le développement durable des petits États insulaires en

développement au travers de partenariats véritables et durables.

Les petits États insulaires en développement font partie intégrante de la grande famille mondiale, et ma délégation demeure convaincue que tant que nous nous focaliserons sur nos points positifs, et non pas négatifs; sur nos forces, et non sur nos faiblesses; sur l'avenir, et non sur le passé; et sur ce qui nous unit, et non pas les barrières artificielles qui nous divisent, nous pourrions tirer parti de la Conférence du Samoa en 2014 pour répondre véritablement et efficacement à la situation et aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement.

M. Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souligner le travail exceptionnel accompli par les experts de la Cinquième Commission en vue de parvenir à un accord sur le budget pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015. Je tiens en particulier à exprimer la sincère gratitude du Brésil à l'égard du Président du Groupe des 77, l'Ambassadeur Peter Thomson des Fidji, et de son équipe, pour leur compétente direction. Il convient également de saluer les efforts inlassables et fructueux du Président de la Cinquième Commission, le Représentant permanent adjoint de la Finlande, M. Janne Taalas, et de ses collègues qui ont contribué au consensus.

Ma délégation estime que, grâce aux efforts acharnés que nous avons déployés pour parvenir à un accord, il n'y a ni gagnants ni perdants, mais seulement une victoire pour l'Organisation, qui a besoin d'un budget. Le Brésil continuera de faire tout son possible pour renforcer sans cesse le consensus sur les questions sur lesquelles nous n'avons malheureusement pas été en mesure de nous entendre pour l'instant. Aujourd'hui, nous avons pu parvenir à un texte permettant de préserver le règlement régissant le processus budgétaire de l'Organisation, tout en fournissant le niveau de ressources nécessaires à l'exécution des mandats. À cet égard, nous sommes ravis que le processus et la méthodologie budgétaires aient été maintenus.

Le Brésil est extrêmement favorable à l'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation des ressources de l'Organisation. Toutefois, nous semble-t-il, la norme à l'aune de laquelle la réalisation de cet objectif doit se mesurer ne se résume pas à une simple quantification des réductions budgétaires; il s'agit de savoir si oui ou non nous fournissons à l'Organisation les ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre des mandats que nous avons décidé d'adopter. Lorsque nous

examinons le budget ordinaire de l'ONU, nous devons nous efforcer de renforcer la capacité de l'Organisation de changer véritablement la situation des populations du monde entier qui souffrent de la pauvreté, des inégalités, des conflits et des catastrophes naturelles. Cela implique de mettre des ressources à disposition du pilier du développement, et d'ériger celui-ci en priorité. Nous pensons que la résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui y contribuera notablement.

Nous tenons également à souligner l'importance que nous accordons au personnel de l'ONU. On ne saurait trop insister sur la contribution qu'il apporte à l'exécution des mandats et à la réalisation des plus nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, en guise de dernier mot sur le fonctionnement de la Cinquième Commission, je tiens à dire que l'accord en 12 points adopté la veille de Noël a été laborieusement obtenu, après quelques nuits blanches, dans un esprit de compromis et d'accord mutuel. Mais il faut bien admettre que les méthodes de négociation de la Commission sont à la limite du dysfonctionnement. Nous avons la responsabilité individuelle et collective de veiller à ce que de meilleures pratiques soient mises en œuvre à l'avenir, qui garantissent une transparence et une clarté technique optimales, et n'érigent pas en règle une stratégie du bord du gouffre n'ayant pas lieu d'être. Nous devons améliorer la confiance mutuelle entre les États Membres ainsi qu'entre ces derniers et le Secrétariat en vue de renforcer notre Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent savoir si les membres sont d'accord pour donner la parole à M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe et Directrice de Cabinet. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter M^{me} Malcorra à faire une déclaration à la présente séance?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Malcorra.

M^{me} Malcorra (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous ceux ici présents de leur dévouement, de leur travail acharné et de leur esprit d'accommodement. Les soirées tardives et les négociations menées 24 heures durant ont été payantes. L'adoption d'un nouveau budget pour 2014-2015 est l'œuvre collective de tous les États Membres, avec l'appui du Secrétariat. Grâce à cela,

l'ONU peut continuer à s'occuper des peuples de la planète.

Le Secrétaire général exprime également sa satisfaction et m'a demandé de transmettre le message suivant en son nom :

« Toutes les années budgétaires sont difficiles. Mais cette année l'a été tout particulièrement. Le projet de budget traduisait une réalité complexe : comment faire en sorte que notre Organisation puisse s'acquitter de son rôle alors même qu'elle est de plus en plus sollicitée et que les financements continuent de s'amenuiser. Le monde entier se tourne de plus en plus vers l'Organisation pour obtenir des réponses et de l'aide sur un large éventail de questions. Nous avons le devoir d'être à la hauteur des attentes et de satisfaire les besoins pressants. Et nous devons honorer notre obligation envers les États Membres d'user de façon plus prudente des précieuses ressources qu'ils mettent à notre disposition. Le nouveau budget est inférieur à celui de l'exercice précédent, ce qui reflète notre volonté commune de rendre le Secrétariat plus responsable du point de vue financier. Nous continuerons d'adapter et d'équiper l'ONU pour qu'elle puisse mieux s'acquitter de ses mandats. J'ai exhorté tous les gestionnaires à repenser nos pratiques commerciales, à réduire les chevauchements, à s'ouvrir à l'innovation, à encourager la créativité et à créer des synergies. J'ai également souligné l'importance du respect des normes d'efficacité exigées par l'Assemblée. Celle-ci peut compter sur notre engagement.

À l'inverse, je ne peux cacher ma déception quant au fait que l'Assemblée générale n'a pas réussi à parvenir à un accord sur deux propositions de réforme d'importance cruciale, à savoir une politique de mobilité organisée et des accords de partenariats renforcés avec le secteur privé. Elles étaient destinées à améliorer et à moderniser considérablement la façon dont nous fonctionnons – avec du personnel composant un Secrétariat mondial, et des acteurs clefs promouvant le développement. J'espère sincèrement que lorsque les discussions reprendront sur ces questions, nous pourrions sans délai mener à bien ces initiatives.

Je tiens également à rappeler qu'il serait irréaliste de supposer qu'aucune réduction

budgétaire substantielle n'aura d'incidence alors même que le nombre de mandats ne cesse de croître. Il est sans doute temps que l'Assemblée envisage de revoir les mandats susceptibles d'avoir été remplis ou rendus obsolètes par l'évolution de la situation. En cette ère de changements spectaculaires et d'interdépendance accrue, l'ONU doit observer des normes toujours plus élevées en matière d'efficacité et de responsabilité. Nous sommes déterminés à tirer le meilleur parti des contributions des Membres, à nous acquitter de nos mandats et à continuer de servir la population mondiale, grâce à l'aide de notre personnel.

Je souhaite à tous une bonne année et une bonne santé. Je me réjouis par avance de notre collaboration à venir et de l'appui de l'Assemblée dans nos efforts pour bâtir une Organisation des Nations Unies du XXI^e siècle, moderne et efficace. »

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Puisque la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale touche à sa fin, je voudrais, pour commencer, remercier tous ceux ici présents.

Leur perspicacité, leur engagement et leur professionnalisme ont enrichi et dynamisé les travaux de l'Assemblée. J'adresse également mes remerciements à tous ceux qui, au sein du Secrétariat, du 38^e étage au rez-de-chaussée, et en particulier au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ont assuré avec brio les services d'appui à l'Assemblée générale et à ses commissions. Les Vice-présidents m'ont épaulé tout au long de la session et m'ont aidé à m'acquitter de mes fonctions quand j'avais des empêchements, tandis que les divers présidents et rapporteurs ont assuré le déroulement harmonieux de la session. Tous ces efforts collectifs permettent aux nations du monde d'exprimer leurs opinions et de se prononcer sur des questions qui concernent et touchent leurs populations. Cela en soi n'est pas un mince exploit, vu que la Charte des Nations Unies appelle à l'harmonisation des efforts des nations vers des fins communes.

La soixante-huitième session a été marquée par plusieurs moments forts. Le 23 septembre, nous avons ouvert la semaine consacrée aux réunions de haut niveau avec une réunion qui a affirmé que nous devons

intégrer les personnes handicapées dans nos efforts de développement (voir A/68/PV.3). Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a commencé ses travaux. Il s'est réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et continuera à se réunir sous les auspices du Conseil économique et social en 2014. Nous avons adopté un document final qui prépare le terrain pour un programme universel et commun de développement pour l'après-2015 (résolution 68/6). Nous avons tenu la toute première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui a débouché sur une résolution proclamant le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Au cours du débat général, plus de 110 chefs d'État et de gouvernement ont présenté leurs programmes, et ont mis en relief le dynamisme et le rôle central de notre Assemblée.

Nous avons ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour. Au cours de la présente session, l'Assemblée a adopté 259 résolutions et 66 décisions. Ces résolutions couvrent un large éventail de questions, allant du désarmement nucléaire à l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 68/116), en passant par le financement du développement (résolution 68/204) et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (résolution 68/74). La session a également vu la présentation de nouvelles résolutions sur le droit à la vie privée (résolution 68/167) et la sécurité des journalistes (résolution 68/163), ainsi qu'une résolution sur le renforcement du Conseil économique et social (résolution 68/1).

L'achèvement aujourd'hui des travaux de la Cinquième Commission met de nouveau en évidence la nécessité d'améliorer – en fait de revitaliser – les méthodes de travail de l'Assemblée générale afin de les adapter à la conjoncture difficile actuelle. Le travail de l'Organisation devenant de plus en plus difficile, ses besoins financiers et administratifs deviennent également plus complexes. Nous devons donc faire en sorte que notre façon d'aborder ces défis et les approches d'antan évoluent, si nous voulons que l'Organisation fonctionne efficacement. Nous savons a priori que pour chaque exercice budgétaire, il faut suffisamment de temps pour examiner tous les aspects du budget de l'Organisation des Nations Unies, qui est devenu aujourd'hui assez détaillé et complexe. Le moment est peut-être venu d'envisager l'organisation d'une session de la Commission spécialement consacrée à ce processus important ou de présenter le budget au début des travaux de la Commission, plutôt que fin octobre,

comme c'est actuellement la pratique. Le moment est peut-être également venu de faire davantage appel aux moyens électroniques pour la publication et l'examen préliminaire des documents par la Commission, étant entendu bien évidemment que ces documents seront ultérieurement disponibles en version papier. J'espère que les États Membres examineront ces idées dans le cadre des sessions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale quand il se réunira l'année prochaine.

Nous avons également assisté à d'autres grandes premières au cours de la soixante-huitième session. Pour la première fois, la Palestine s'est vue accorder les privilèges d'un État pendant le débat général et a voté à l'Assemblée générale. Après avoir été élu au Conseil de sécurité pour occuper un siège pour lequel il était le seul candidat, un État Membre a choisi de renoncer à son siège, un événement sans précédent dans l'histoire de l'ONU. J'ai beaucoup apprécié le fait que les États Membres aient pu parvenir rapidement à un accord pour que ce siège soit pourvu au 1^{er} janvier 2014. Dans le même ordre d'idées, je tiens à féliciter les représentants d'avoir repris les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une question difficile, mais nous sommes résolus à n'épargner aucun effort dans les mois à venir. Enfin, nous avons rendu un hommage émouvant à Nelson Mandela lors d'une séance spéciale de l'Assemblée générale la semaine dernière, au cours de laquelle 53 États Membres ont rendu hommage à l'un des artisans de la paix les plus vénérés du monde.

En ce moment où nous concluons les travaux de la partie principale de la session et entamons la saison des fêtes, n'oublions pas que de tels artisans de la paix font cruellement défaut dans notre monde. Les informations faisant état de troubles récents à travers le monde, notamment au Soudan du Sud et en République centrafricaine, ainsi que le conflit en cours en Syrie, nous préoccupent tous. Même s'il ne relève pas principalement du mandat de l'Assemblée de prendre des mesures face à ces troubles, ils nous préoccupent tous vivement et peuvent être portés à notre attention collective à un moment donné. Pour témoigner de notre détermination collective à faire avancer la cause de la paix dans le monde, je voudrais également exprimer mon espoir que le Traité sur le commerce des armes, qui a été adopté par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, entrera en vigueur au cours de la soixante-huitième.

Comme nous le savons tous, j'ai proposé le thème suivant pour le débat général de la soixante-huitième session « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». À cette fin, j'ai annoncé que trois manifestations de haut niveau et trois débats thématiques seraient organisés. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de faire part à l'Assemblée des dates proposées pour ces manifestations en 2014. Le premier débat thématique, sur l'eau, l'assainissement et l'énergie durable dans le programme de développement pour l'après-2015, aura lieu les 18 et 19 février. La première réunion de haut niveau, sur la contribution des femmes, des jeunes et de la société civile au programme de développement pour l'après-2015, se tiendra les 6 et 7 mars, avant la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme. Le deuxième débat thématique, sur le rôle des partenariats et leur contribution au programme de développement pour l'après-2015, aura lieu les 8 et 9 avril. Le troisième débat thématique, sur l'instauration de sociétés pacifiques et stables, aura lieu les 24 et 25 avril. La deuxième réunion de haut niveau, sur la contribution de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire et des technologies de l'information et des communications au service du développement au programme de développement pour l'après-2015, se tiendra les 20 et 21 mai. La troisième et dernière réunion de haut niveau, sur les droits de l'homme et l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015, se tiendra les 17 et 18 juin.

Enfin, pour évaluer nos progrès et examiner les diverses propositions – y compris, nous l'espérons, celles du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable – nous organiserons une réunion pour faire le point de la situation au début de septembre. Des informations plus précises sur les manifestations de haut niveau et les débats thématiques, y compris les documents de réflexion, seront disponibles au début de janvier sur le site Web du Président de l'Assemblée générale. Je tiens à remercier tous les États Membres qui m'ont fait part de leurs idées sur ces manifestations et ces débats thématiques, et je me réjouis à la perspective de leur participation active à ces séances.

D'autres manifestations de ce type, qui seront organisées d'ici à la fin de la soixante-huitième session, méritent d'être mentionnées, entre autres, premièrement, un débat thématique pour examiner le rôle de la culture et du développement durable dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

deuxièmement, le lancement de l'Année internationale des petits États insulaires en développement et de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra au Samoa; troisièmement, un débat thématique de haut niveau sur l'investissement en Afrique; quatrièmement, un dialogue interactif relatif à la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 22 avril 2014, en vue de faire avancer le débat sur l'harmonie avec la nature et le développement durable; cinquièmement, une série de quatre dialogues structurés d'une journée en vue d'examiner la possibilité de créer un mécanisme favorisant la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement; sixièmement, une séance extraordinaire à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale; septièmement, l'examen des organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, qui s'achèvera en 2014; huitièmement, une audition informelle interactive pour préparer la Conférence mondiale des populations autochtones; et, enfin, l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

L'Assemblée générale jouera un rôle décisif pour assurer le succès d'autres grandes conférences et manifestations organisées dans les domaines social, économique et environnemental qui sortent du cadre de la présente session. C'est notamment le cas pour la Conférence mondiale des populations autochtones, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un examen et une évaluation d'ensemble des progrès réalisés en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles, et une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, qui aura lieu l'année suivante. Nous nous emploierons également à faire en sorte que la volonté et l'élan nécessaires soient maintenus en vue de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue en 2015, et de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), prévue en 2016.

Comme je l'ai indiqué dans la déclaration que j'ai faite au début de la présente session (voir A/68/PV.5), nous continuerons également d'axer notre attention sur la réforme de l'ONU l'année prochaine. J'espère que les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité

se poursuivront en début d'année. De même, suite à un récent débat organisé en plénière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.59), les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale commenceront au début de l'année prochaine sous la forme de quatre groupes thématiques. J'attends avec intérêt des discussions plus approfondies sur les différentes questions examinées sous la direction des coprésidents. Sur ces deux points, je compte sur la pleine coopération de l'Assemblée et sur son engagement en faveur d'une Organisation des Nations Unies dynamique et efficace, qui doit pouvoir compter sur chacun d'entre nous.

Mon équipe et moi avons travaillé avec beaucoup de plaisir avec l'Assemblée ces trois derniers mois, et j'attends avec impatience de voir ce que nous pouvons réaliser durant les neuf prochains mois de mon mandat. Continuons de travailler avec ardeur afin de pouvoir nous remémorer cette période avec fierté et le sentiment du devoir accompli. Je souhaite plein succès à ceux qui sont sur le point de partir – et je tiens ici à mentionner l'Ambassadeur Joseph Torsella, des États-Unis, et d'autres. Aux autres, je souhaite plein succès pour le reste de l'année, et j'attends avec impatience de travailler avec chacun d'entre eux en 2014.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. AlHantouli (Palestine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord et rapidement à dire que la délégation de l'État de Palestine apprécie les efforts et le travail que vous accomplissez à la tête des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

L'Assemblée générale a adopté il y a quelques instants des résolutions et décisions extrêmement importantes, ce qui a exigé des efforts considérables de la part de tous. Je voudrais ici, au nom de l'État de Palestine, exprimer notre profonde reconnaissance et notre gratitude à S. E. l'Ambassadeur Janne Taalas pour sa direction sage et compétente de la Cinquième Commission et pour ses précieux efforts visant à faire avancer l'examen du projet de décision relatif à la contribution de l'État de Palestine au budget ordinaire de l'ONU. Nous remercions également les États Membres pour l'appui apporté à cette décision et à son adoption par consensus, ce que nous apprécions. Nous remercions également le Groupe des 77 et de la Chine et sa présidence ainsi que le Groupe des États arabes pour leurs efforts et leur appui.

Nous espérons que la contribution de l'État de Palestine au budget ordinaire de l'ONU sera une mesure positive et décisive vers notre accession au statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que cet objectif sera atteint très prochainement et avec l'appui de tous.

Enfin, j'espère que 2014 sera une année de bonheur et de paix pour tous, en particulier pour mon peuple, le peuple palestinien, qui œuvre en espérant que 2014 marquera la fin de l'occupation israélienne, la libération du territoire et des personnes et l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le programme de travail de l'Assemblée générale, outre les questions d'organisation et les questions qui pourraient devoir être examinées en

application du Règlement intérieur de l'Assemblée et compte tenu des décisions déjà prises par l'Assemblée sur une majorité de questions, j'informe les membres que les points de l'ordre du jour ci-après restent à l'examen durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale : 9 à 16, 18, 19 a), b) et h), 21 d), 29 à 31, 33 à 36, 38, 39, 41 à 47, 53, 63 a) et b), 67 b), 70 a) à d), 85, 111, 112, 114 b), 115 a), d) et e), 116 g), h) et i), 117 à 126, 128, 129, 130 à 135, et 137 à 165.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de ce que ces points de l'ordre du jour restent à l'examen durant sa soixante-huitième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Sur cette note très agréable, je souhaite à tous de joyeuses fêtes.

La séance est levée à 17 heures.